

## 1. Identification de la substance ou de la préparation et de la société / entreprise

### 1.1 Identificateur du produit

# Erkoskin

Numéro CAS: -  
Numéro CE (EINECS / ELINCS): -  
Numéro d'indice CE: -  
Numéro d'enregistrement REACH: -

### 1.2 Pertinents, identifiés utilisations de la substance ou de la préparation et les utilisations déconseillées

Utilisation de la substance ou de la préparation: Schutzfilm, Protective film, Film de protection

Non recommandé utilise de la substance ou de la préparation: Autres

### 1.3 Détails du fournisseur de la fiche de données

#### Fabricant

ERKODENT Erich Kopp GmbH  
Siemensstrasse 3

Téléphone: 07445 8501 0  
Telefax: 07445 2092

D 72285 Pfalzgrafeweiler

#### Fournisseur

ERKODENT Erich Kopp GmbH  
Siemensstrasse 3

Téléphone: 07445 8501 0  
Telefax: 07445 2092

D 72285 Pfalzgrafeweiler

#### Contact pour demande d'information

ERKODENT Erich Kopp GmbH

Information Téléphone: 07445 8501 21

Information Télécopie:

E-mail (personne compétente): w.heuchert@erkodent.com

Site web: www.erkodent.com

#### Interlocuteur national

ERKODENT Erich Kopp GmbH

Information Téléphone: 07445 8501 0

Information Télécopie:

E-mail (personne compétente): info@erkodent.com

Site web:

### 1.4 Numéro d'urgence

ERKODENT Erich Kopp GmbH

Téléphone: 07445 8501 0

Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.

## 1.5 Service responsable de l'information

Entwicklung +49 (0) 7445 8501-21

## 2. Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou de la préparation

Regulation (EC) No 1272/2008: -

Directive 67/548/EEC: -

### 2.2 Des éléments d'étiquetage

#### 2.2.1 Étiquetage, conformément au règlement (CE) n ° 1272/2008

Pictogrammes des risques:

<b>Mot signal:</b>	-
<b>Phrases H:</b>	-
<b>Phrases P:</b>	261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
	272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
	273 Éviter le rejet dans l'environnement.
	280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
	302+352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
	304+340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
	333+313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
	337+313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
	363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
	391 Recueillir le produit répandu.
	501 Éliminer le contenu/réceptacle dans .?.

#### 2.2.2 Etiquetage conformément au directive 67/548/CEE

Symboles de danger:

<b>Phrases R:</b>	-
<b>Phrases S:</b>	-

### 2.3 Autres risques

La substance n'est pas classée comme dangereuse dans le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]. La substance n'est pas classée comme dangereuse selon la directive 67/548/CEE. Ammoniac. Les vapeurs de mise en oeuvre peuvent irriter les voies respiratoires, la peau et les yeux.

## 3. Composition / Informations sur les composants

### 3.1 Caractérisation chimique de la substance ou de la préparation

Spécification chimique (mélange)

### 3.2 Composition de la substance ou de la préparation

Substance:	numéro CE:	n° CAS:	Numéro d'identification UE:	N° REACH:	Concentration:	Classification: EC 1272/2008(CLP):	Classification: 67/548/EEC:
Eau de ammoniaque		1336-21-6					
Latex-caoutchouc naturel		9006-04-6					

#### Ingrédients des limites d'exposition CE

Substance:	numéro CE:	n° CAS:	Numéro d'identification UE:	N° REACH:	Concentration:	Classification: EC 1272/2008(CLP):	Classification: 67/548/EEC:

(Le libellé des phrases de risque citées, est donné dans le chapitre 16)

### 3.3 Indications complémentaires

Dispersion

## 4. Premiers secours

### 4.1 Description des mesures de premiers secours

**Indications générales:** Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin.

**En cas d'inhalation:** Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. en cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. Consulter impérativement un médecin. En cas de malaises persistants, consulter un médecin.

**En cas de contact avec la peau:** Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. En cas de malaises persistants, consulter un médecin. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

**En cas de contact avec les yeux:** En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

**En cas d'ingestion:** Au moindre symptôme d'intoxication, consulter impérativement un médecin.

**Protection individuelle du secouriste:** Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

### 4.2 Plupart des symptômes importants et les effets, à la fois aigus et retardés

**Symptômes:** Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

**Nature du danger:** Les vapeurs de mise en oeuvre peuvent irriter les voies respiratoires, la peau et les yeux.

### 4.3 Indication de toute l'attention médicale immédiate et un traitement spécial nécessaire

**Aide d'urgence:** En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

**Traitement:** Traitement symptomatique.

## 5. Lutte contre l'incendie

## 5.1 Informations générales

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

## 5.2 Moyens d'extinction

**Approprié:** Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Mousse. Extincteur à sec. Jet d'eau en aspersion. Brouillard d'eau.

**Inapproprié:** Aucune information disponible.

## 5.3 Dangers particuliers émanant de la substance ou de la préparation

Liquides non combustibles. Eau >= 35 %

## 5.4 Conseils pour les pompiers

### Équipement de protection spécial des pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Vêtement de protection.

### Informations complémentaires

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

## 6. Mesures de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et de procédures d'urgence

Assurer une aération suffisante. Utiliser un équipement de protection individuel Eloigner toute source d'ignition. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'un masque respiratoire.

### 6.2 Précautions pour l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol / au sol.

### 6.3 Méthodes et matériaux pour isolation et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination. Nettoyer avec des détergents. Eviter les solvants.

### 6.4 Références aux sections d'autres

cette information n'est pas disponible.

## 7. Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions de manipulation

#### Informations pour manipulation sécuritaire

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Inhalation des vapeurs ou brouillards/aérosols Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

#### Mesures techniques

Assurer une ventilation suffisante et une aspiration ponctuelle aux endroits critiques. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. enlever les vêtement souillés, imprégnés

#### Précautions contre d'incendie et d'explosion

Liquides non combustibles.

**Informations complémentaires**

aucune

**7.2 Conditions de stockage en toute sécurité, y compris les incompatibilités****Mesures techniques et conditions de stockage**

Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Stocker uniquement dans les récipients d'origine. Conserver/Stockier uniquement dans le récipient d'origine. Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger du rayonnement solaire.

**Matériaux d'emballage**

Conserver/Stockier uniquement dans le récipient d'origine.

**Exigences pour stockage et conditionnement**

Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. poser des couvercles sur les conteneurs immédiatement après utilisation.

**Stockage des produits chimiques**

Conditions à éviter: Radiations UV/rayonnement solaire.

**Des informations complémentaires concernant conditions de stockage**

Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique. à température ambiante

**Classe de stockage:****7.3 Utilisations finales particulières**

Observer le mode d'emploi.

**8. Contrôle d'exposition / protection personnelle****8.1 Paramètres de contrôle****8.1.1 Limites d'exposition professionnelle****Valeurs limites d'exposition**

Substance:	n° CAS:	Source:	Valeur limite au poste de travail:	Limitation de crête:	Remarque:
Eau de ammoniaque	1336-21-6	RL 2000/39/EG	8h: 14 mg/m <sup>3</sup> (20 ppm) // Short time: 36 mg/m <sup>3</sup> (50 ppm)		Ammoniak CAS 7664-41-7

**Valeurs limites d'exposition CE**

Substance:	n° CAS:	Source:	Valeur limite au poste de travail:	Limitation de crête:	Remarque:

**8.1.2 DNEL et PNEC-valeurs****DNEL-valeurs**

Substance:	n° CAS:	DNEL/DMEL	Industrie	Activités professionnelles	consommateur

**PNEC-valeurs**

Substance:	n° CAS:	PNEC	Salariés, industrie	Salariés, activités professionnelles	consommateur

**8.1.3 Control-Banding****Control-Banding**

aucune

**8.1.4 Informations complémentaires**

aucune

## 8.2 Contrôle d'exposition

### Contrôles l'exposition professionnelle

Ammoniak CAS 7664-41-7

MAK: 20 ml / 14 mg/m<sup>3</sup>

### Manipulation des produits chimiques

Au poste de travail, ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ni priser. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Après le travail, utiliser des produits pour les soins de la peau. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

### Équipement de protection individuelle

les standards minimaux applicables aux mesures de protection lors de la manipulation de substances de travail figurent dans le code TRGS 500.

### Protection respiratoire

Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales. Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'un masque respiratoire.

### Protection des mains

Porter les gants de protection homologués Porter les gants de protection homologués Contact avec la peau

### Protection des yeux

Lunettes de protection hermétiques.

### Protection de la peau

Pour protéger d'un contact dermique direct, il est nécessaire de porter une protection corporelle (en plus des vêtements de travail habituels).

### Contrôle d'exposition environnementales

cf. chapitre 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

### Contrôle d'exposition consommateurs

cf. chapitre 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

## 8.3 Scénario d'exposition

aucune

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Information sur base propriétés physiques et chimiques

#### Aspect

État physique:	liquide
Couleur:	violet
Odeur:	Ammoniac
Seuil de l'odeur:	Aucune donnée disponible

#### Données de sécurité

	Paramètre	Valeur	Unité	Remarque
Densité:		0,947	g/cm <sup>3</sup>	
Densité apparente:				non applicable
pH:		10 - 12		
Température / plage de fusion:				non applicable

<b>Température / plage d'ébullition:</b>	100 °C	
<b>Point d'éclair:</b>		non applicable
<b>Inflammabilité:</b>		non applicable
<b>Seuil minimal d'inflammabilité:</b>		non applicable
<b>Seuil maximal d'inflammabilité:</b>		non applicable
<b>Danger d'explosion:</b>		non explosif.
<b>Seuil minimal d'explosion:</b>		non applicable
<b>Seuil maximal d'explosion:</b>		non applicable
<b>Température d'ignition:</b>		aucune Risque d'autoinflammation.
<b>Température de décomposition:</b>		non applicable
<b>Propriétés comburantes:</b>		non applicable
<b>Pression de vapeur:</b>		non déterminé
<b>Densité de vapeur relative:</b>		non déterminé
<b>Vitesse d'évaporation / indice de volatilisation:</b>		non déterminé
<b>Solubilité dans l'eau:</b>		complètement miscible
<b>Solubilité dans corps gras:</b>		non déterminé
<b>Solubilité dans :</b>		non déterminé
<b>log P O/W (n-octanol / eau):</b>		non déterminé
<b>Viscosité:</b>		non déterminé
<b>Test de séparation des solvants:</b>		non applicable
<b>Teneur en solvants:</b>		non applicable

## 9.2 Autres informations

Aucune information disponible.

## 10. Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Polymérisation.

### 10.2 Stabilité chimique

à température ambiante

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

aucune Produits de décomposition dangereux

### 10.4 Conditions à éviter

forte chaleur. Radiations UV/rayonnement solaire. gel.

### 10.5 Matières à éviter

Aucune information disponible.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux: aucune

### 10.7 Indications diverses

aucune

## 11. Informations toxicologiques

### 11.1 Information sur les effets toxicologiques

Absence de données toxicologiques.

### Toxicité aiguë

Substance:	n° CAS:	Informations toxicologiques

### Symptômes spécifiques lors des tests sur les animaux

Absence de données toxicologiques.

## 11.2 Effet irritant et caustique

### Irritant de la peau

Irritant pour la peau.

### Irritant des yeux

Irritant pour les yeux.

### Irritant des voies respiratoires

Irritant pour les voies respiratoires.

### Caustique

non corrosif

## 11.3 Sensibilisation

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

## 11.4 Effet après exposition répétitives ou à long terme

Absence de données toxicologiques.

## 11.5 Effets CMR

### Cancérogénicité

Absence de données toxicologiques.

### Mutagénicité

Absence de données toxicologiques.

### Toxicité pour la reproduction

Absence de données toxicologiques.

## 11.6 Remarques générales

Aucune information disponible.

### Expériences tirées de la pratique

Aucune information disponible.

### Observation diverses

Aucune information disponible.

### Indications complémentaires

Les indications proviennent d'ouvrages de référence et de la littérature.

## 12. Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Pas de données disponibles pour le mélange.

### Écotoxicité

Substance:	n° CAS:	Écotoxicité

### 12.2 Persistance et Dégradabilité

Pas de données disponibles pour le mélange.



**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Pas de données disponibles pour le mélange.

**12.4 Mobilité**

Pas de données disponibles pour le mélange.

**12.5 Résultats de l'évaluation PBT**

non applicable

**12.6 Autres effets nocifs**

Pas de données disponibles pour le mélange.

**12.7 Autres indications écologiques**

Pas de données disponibles pour le mélange.

**12.8 Indications diverses**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

---

**13. Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets****Élimination appropriée / Produit**

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Evacuer vers une installation de traitement physico-chimique en respectant les réglementations administratives. Evacuer vers une usine d'incinération pour déchets spéciaux en respectant les réglementations administratives. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

**Élimination appropriée / Conditionnement**

Evacuer vers une usine d'incinération pour déchets spéciaux en respectant les réglementations administratives. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

**Code déchets**

élimination selon la loi "Kreislaufwirtschafts- und Abfallgesetz (KrW-/AbfG)".

**Code déchets de produit:**

**Code déchets de conditionnement:**

**Remarque**

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

---

**14. Transport information****14.1 Transport par voie terrestre (ADR/RID)**

Désignation officielle pour le transport

**N° UN:**

**Etiquette de danger:**

**Remarque:**

**Groupe d'emballage:**

**Code de classification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2 Transport maritime (IMDG)**

**Proper Shipping name**

---

**UN-No.:**  
**Label:** **Packing Group:**  
**EmS-No:** **MFAG:** **Marine polluant:**  
**Special Provisions:**  
**Remark:** Not a hazardous material with respect to these transportation regulations.

### 14.3 Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

**Proper Shipping name**

**UN/ID-No.:**  
**Label:** **Packing Group:**  
**Remark:** Not a hazardous material with respect to these transportation regulations.

### 14.4 Poste

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

---

## 15. Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Étiquetage

**Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage**

#### **Marquage spécial de certaines préparations**

Aucun étiquetage nécessaire selon 1999/45/CE, annexe V B, n°9.

### 15.2 Sécurité, santé et réglementations environnementales spécifiques législation, de la substance ou de la préparation

#### **Réglementations EU**

**Directive 1999/13/CE sur la limitation d'émissions de composés organiques volatils (DIR-COV)**  
aucune

**Règlement (CE) n ° 2037/2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone**  
aucune

**Règlement (CE) n ° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants**  
aucune

**Règlement (CE) n ° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux**  
aucune

**Règlement (CE) n ° 648/2004 (Régulations des détergents)**  
aucune

**Restrictions en vertu du titre VIII du règlement (CE) n ° 1907/2006**  
aucune

#### **Directives nationales**

Les réglementations nationales doivent être également observées!

#### **Indications relatives aux restrictions d'emploi**

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

**Ordonnance d'incidents**

N'est pas soumis au StörfallVO (Ordonnance relative aux défaillances techniques).

**Classe de stockage****Classe de risque pour le milieu aquatique****Instruction technique pour la qualité de l'air (IT-air)**

Aucune information disponible.

**Autres informations, restrictions et dispositions légales**

aucune

**15.3 Évaluation de la sécurité chimique**

**Cette préparation a fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité:**

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

---

**16. Autres informations****16.1 Libellé de la H et R-phrases vertu du paragraphe 3**

Règlement (CE) n ° 1272/2008

-

Directive 67/548/CEE

-

**16.2 Conseils pour la formation**

aucune

**16.3 Restriction(s) d'utilisation recommandée(s)**

aucune

**16.4 Informations diverses**

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

**16.5 Documentation concernant les modifications**

\* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente

**16.6 Sources de données**

Les indications proviennent d'ouvrages de référence et de la littérature.

**16.7 Key et définition**

Textes des phrases R sous la section 3:

---

**17. Annexe**

## 17.1 Scénario d'exposition

-

---